

ORDONNANCE C-4.1, o. 200

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance ordinaire du 2 décembre 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau joint en annexe de l'ordonnance B-3, o. 083.

NOM DE L'ÉVÈNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	V-1 art.22 (hippomobile)	2006-10 (propriété)
Marche de Noël aux flambeaux	Odace événement SDC Mont-Royal	Le 7 décembre 2019 De 17 h à 20 h	Trajet: Départ du Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, avenue Mont-Royal, rue de La Roche et démembrement au Parc La Fontaine. Feux d'artifice au Parc La Fontaine.	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Exempté
Allumage Hannoukah 2019	Organisation de la jeunesse Chabad Loubavitch	Du 19 au 31 décembre 2019 De 9 h à 17 h Le 22 décembre 2019 De 13 h à 21 h	Devant la bibliothèque Mordecai Richler (5434 avenue du parc)	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin